

scolaires de cette région. Quand il s'agit d'enfants indiens, le ministère contribue financièrement à la construction de nouvelles écoles, ainsi qu'au paiement des frais de scolarité au prorata du nombre d'enfants indiens qu'elles accueillent.

[Français]

MONTMAGNY (P.Q.)—L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE USINE D'EAU LOURDE

Question n° 1555—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Est-ce que le ministre de l'Industrie a déjà songé à la possibilité de l'établissement d'une usine d'eau lourde à Montmagny?

2. Est-ce que le ministre de l'Industrie a déjà fait faire certains travaux de recherches à cet effet et, dans l'affirmative, a) quels ont été les résultats de ces recherches, b) est-ce que les lieux ont été trouvés acceptables pour une telle usine, c) est-ce que l'eau nécessaire pour une telle usine a été considérée comme utilisable à cette fin, d) quel est le coût approximatif de construction d'une usine d'eau lourde?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La possibilité d'établir une usine d'eau lourde à Montmagny n'a pas été étudiée.

2. La question ne s'applique pas.

[Traduction]

YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LE RÈGLEMENT
DE L'AKAITCHO HALL

Question n° 1588—**M. Orlikow:**

Est-il exact que le règlement en vigueur à Akaitcho Hall, à Yellowknife, interdit aux pensionnaires a) d'aller en visite dans Yellowknife sans la permission expresse du surveillant en chef, b) de circuler en automobile ou en taxi s'ils n'y sont pas autorisés par les surveillants, sous peine de se faire renvoyer de l'établissement s'ils désoberissent, c) de conduire, le cas échéant, leur propre voiture sur les terrains de l'école, outre qu'ils soient tenus de remettre les clés de leur voiture au directeur de la résidence, d) de se rendre dans le quartier dit *Old Town* sans la permission expresse du surveillant en chef, et si tel est le cas, pourquoi agit-on ainsi, e) et pourquoi aussi exige-t-on d'eux d'assister à l'office religieux tous les dimanches matins, sous peine d'être privés de sortie, f) d'informer le surveillant de toute invitation extérieure qui leur est faite par leurs camarades avant de l'accepter, g) de faire signer à leurs invités le livre d'honneur de l'école et de donner un compte rendu de ces visites au surveillant de service?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): a) Non. Il faut obtenir la permission d'un surveillant pour sortir le soir; b) Non. Il faut obtenir la permission d'un surveillant, mais aucune sanction n'est prévue; c) Non; d) Non; e) Non; f) Non (sauf en ce qui a trait à a) ci-dessus); g) Non.

YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LA PROMULGATION
DU RÈGLEMENT DE L'AKAITCHO HALL

Question n° 1589—**M. Orlikow:**

1. Qui a promulgué le règlement imposé aux étudiants résidant à Akaitcho Hall, à Yellowknife, et quand?

2. Depuis la date de son entrée en vigueur, le règlement imposé aux étudiants résidant à Akaitcho Hall a-t-il été modifié?

3. Y a-t-il des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, outre le surintendant de la résidence, qui ont approuvé le règlement d'Akaitcho Hall?

4. Le surintendant d'Akaitcho Hall a-t-il attiré l'attention des fonctionnaires du Ministère sur le règlement et, dans l'affirmative, ces derniers ont-ils proposé quelques modifications ou changements et, dans l'affirmative, quelles modifications ont-ils proposées et quand?

5. Oblige-t-on tout étudiant d'Akaitcho Hall à signer une déclaration attestant qu'il accepte le règlement?

6. Le ministère approuve-t-il ces règles détaillées à l'intention des étudiants résidant à Akaitcho Hall?

7. Y a-t-il d'autres résidences dirigées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui imposent un règlement semblable à leurs étudiants?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le premier règlement a été établi en 1958 par le surintendant du pensionnat.

2. Il a été révisé en 1962, en 1964 et chaque année depuis. Le règlement actuel a été promulgué en 1969.

3. Oui, le directeur de l'école Sir John Franklyn.

4. Oui. Les fonctionnaires des bureaux extérieurs du ministère n'ont proposé aucune modification au règlement actuel.

5. Non.

6. Oui.

7. Oui. Les règlements appliqués dans les autres pensionnats importants dirigés par le ministère, à Fort Churchill (Manitoba) et Whitehorse (Yukon), sont adaptés à la situation de chacune de ces institutions.

YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LE CONSEIL DES
ÉTUDIANTS D'AKAITCHO HALL

Question n° 1590—**M. Orlikow:**

1. L'établissement Akaitcho Hall, de Yellowknife, a-t-il un Conseil des étudiants et, dans l'affirmative, de combien de membres ce Conseil se compose-t-il?

2. Les membres du Conseil des étudiants d'Akaitcho Hall sont-ils élus ou désignés, et par qui sont-ils élus ou désignés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. L'institution Akaitcho Hall a un conseil étudiant formé de 12 membres.